

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 1^{ER} JUIN 2022**

DATE DE CONVOCATION

24 mai 2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-05-2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2022-06-01- N°04

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juin à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sandrine FABRE, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

Mme VIGNAS	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	M. HERSCHKORN
Mame MARQUES	donne pouvoir à	Mme DENECE
M. KERKAR	donne pouvoir à	M. RAUSCHER

Absents non représentés :

M. TROUFLEAU et M. BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE
CONSTRUIRE POUR L'INSTALLATION D'UN CHALET À DESTINATION
DES SERVICES TECHNIQUES**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE
CONSTRUIRE POUR L'INSTALLATION D'UN CHALET À DESTINATION
DES SERVICES TECHNIQUES**

Sur proposition de Madame DENECE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération N°2021-26-02 N°04 en date du 27 février 2021 stipulant que des acomptes à hauteur de 20 % pour les Sociétés « AV Projektai » et « SARL Sud Chalet » avaient été versés et qu'au vu des sommes déjà engagées, la municipalité souhaitait poursuivre l'opération et implanter les chalets de 115 m² et 40 m² à destination du service jeunesse ;

CONSIDERANT que le projet est annulé car le coût pour isoler les structures devenait dispendieux ;

CONSIDERANT que la municipalité a prévu un projet pour le service jeunesse, initialement bénéficiaire des chalets, acté au Plan Pluriannuel d'Investissement et présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire au conseil municipal du 4 février 2022 portant la délibération N°2022-04-02 N°01 ;

CONSIDERANT que l'installation du chalet de 115 m² pourra permettre de répondre aux besoins de la commune en matière de local de stockage pour les services techniques ;

CONSIDERANT qu'il est possible d'implanter le chalet de 115 m² en extension d'un des bâtiments existants des services techniques ;

CONSIDERANT que pour ce faire, Monsieur le Maire au nom de la commune doit déposer un permis de construire pour les travaux ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire pour l'installation d'un chalet à destination des services techniques.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant.

DIT que la dépense afférente sera prévue au budget communal 2022 et suivants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 1^{er} juin 2022

Le Maire,



Patrick RAUSCHER